

AU FIL DE L'EAU

ACTUALITÉS DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

A l'intérieur de ce nouveau numéro

Page 2 : Edito

Page 3 : SDAGE 2022-2027, les grandes lignes

La consultation du public a débuté

Page 5 : Glanispomi : un silure sous haute surveillance

Page 6 : Plagepomi Loire, Sèvre niortaise et côtiers vendéens

Page 7 : Une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité

Page 8 : Construction d'une centrale hydroélectrique à Vichy

Page 9 : La saprolégniose, un exemple typique qui se rapproche dangereusement !

Page 10 : Veille réglementaire



**Vous souhaitez accéder au meilleur de
#DiadESproject en 2020.
Pour cela, il suffit de cliquer ci-dessous !**



Nous évaluons et améliorons
les services écosystémiques
fournis par les poissons
diadromes dans un contexte
de changement climatique



02



Edito

Nous voici au joli mois de mai 2021 ; Période de transition vers l'été, mois des transformations, de l'explosion printanière et suivant les croyances, mois de pureté et de renouveau.

Enfin ? Déjà ? Nous pouvons nous poser la question.

Enfin ! Certains auront attendu avec impatience les ouvertures de la pêche en 1^{ère} catégorie, puis celle du brochet, car les activités de plein air ont pu être maintenues tant bien que mal et malgré certaines restrictions, grâce à la mobilisation de notre réseau associatif.

Déjà ? Malheureusement, depuis le début d'année, le constat des risques et l'explosion des agressions qui pèsent sur nos milieux aquatiques est effarant. La Penzé, la rivière du Faou et le Belon (Finistère), la Senouire et la Sérigoule (Haute-Loire), le Puisaye et l'Erine (Orne), le ruisseau de la Grande Ville Audrain (Côtes-d'Armor) pour ne citer qu'elles ; victimes de pollutions d'origine anthropique, toutes qualifiées « accidentelles ».

Déjà ? Avec une actualité législative qui amorce un nouveau recul sans précédent, avec certains amendements pervers à la loi climat et résilience ainsi qu'un projet de loi qui favorise l'implantation de nouveaux ouvrages sur les cours d'eau. A la révolution, qui passa à côté de l'abrogation des droits féodaux des moulins, le mois de mai était appelé Floréal, nul doute qu'en ce mois de mai 2021 cela fut source d'inspiration, de pureté et de renouveau pour nos législateurs ?

Déjà ! Le constat des débits trop faibles, trop vites (nous ne sommes qu'au printemps), est observé partout sur le bassin ; certains départements ont déjà pris des arrêtés de restriction, quand d'autres tout autant concernés n'ont pas encore réuni la cellule de suivi.

Tout récemment l'Autorité environnementale, consultée sur les autorisations de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole, a demandé à un établissement public de revoir sa copie. Elle pointe notamment une étude d'impact incomplète et imprécise concernant les retenues de substitution et recommande d'anticiper les effets du changement climatique. Un débat qui prend donc une tournure très politique à la veille des élections. L'explosion printanière des revendications, des motions et appels à la puissance publique est aussi là pour en attester.

Pourtant en ce mois de mai c'est à une profonde transformation que nous sommes collectivement conviés. Ce renouveau urgent appelle à une meilleure gestion, plus ambitieuse, de l'eau et des milieux aquatiques. Du 1^{er} mars au 1^{er} septembre, sur la base des remarques issues de l'avis de l'Autorité Environnementale joint à la consultation, vous devez vous exprimer sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, ainsi que sur son programme de mesures et le document stratégique de façade. Loin de toute croyance « en l'accroissement de la ressource », les objectifs renouvelés sont :

- Garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures,
 - Préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer,
 - Partager la ressource disponible et adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses,
 - S'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et demain et mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace,
- Ce projet est-il adapté ? Aux moyens qui lui sont dédiés, très certainement ; il a d'ailleurs été construit collégalement par des représentants de l'ensemble des usagers de l'eau.

Est-il suffisamment ambitieux ? Nous restons persuadés, aux vues des enjeux et des états des lieux précédents (2013 et 2019), que nous devons être plus exigeants si nous voulons atteindre les objectifs fixés par la DCE.

L'eau est essentielle à notre développement ; nous devons la placer au centre de nos priorités.

Chacun a un rôle à jouer, ne serait-ce à minima d'en parler car nous sommes tous concernés. La communication, la sensibilisation et l'information sont les outils qu'il nous faut privilégier si nous souhaitons parvenir à replacer l'eau au centre et en priorité des politiques publiques.

Au moment du lancement d'une campagne engagée de communication nationale et de la consultation sur le projet de SDAGE 2022-2027, l'heure est à l'explosion printanière de la mobilisation de toutes et tous,

Nous comptons sur vous !

**Le Président,
Jean-Paul DORON**

En direct du comité de bassin

SDAGE 2022-2027, une stratégie pour l'eau et le milieu marin dans la continuité.

Les membres du comité de bassin Loire-Bretagne ont durement travaillé sur un projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) énumérant l'intégralité des enjeux liés à l'eau sur le bassin et surtout, proposant des objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2027. Ce document adopté en fin d'année dernière, aborde également l'effort collectif indispensable à mener pour reconquérir la qualité des eaux.

Le comité de bassin Loire-Bretagne a maintenu pour 2027 l'objectif ambitieux de 61 % des rivières, plans d'eau et eaux côtières en bon état. Cet objectif prend en compte les efforts financiers nécessaires et possibles, ainsi que le temps de réponse des milieux. Toutefois, l'atteinte de cet objectif nécessite la mobilisation de tous : citoyens, collectivités, agriculteurs, industriels, fédérations de pêche,

L'agence de l'eau définit une eau en bon état comme une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée, une eau exempte de produits toxiques, apte à satisfaire tous les usages de l'eau.

associations, syndicats de rivières, etc., dans la réalisation d'actions locales.

De nombreux facteurs naturels, techniques et économiques sont à prendre en compte dans la réussite de ce projet : délais des travaux, capacité de s'organiser ensemble, incidence du coût des travaux sur le prix de l'eau et les activités économiques, délais de transfert des pollutions, etc. Les progrès depuis le précédent Sdage sont quand même significatifs malgré des chiffres peu indicatifs. En 30 ans, le phosphore a été divisé par 4 dans les rivières du bassin grâce au renforcement de l'épuration des eaux usées des villes et des industries. Les teneurs en nitrates ont fortement diminué dans les zones sensibles aux algues vertes

et de captages pour l'eau potable. On observe également des résultats positifs sur les macro-invertébrés (petits animaux vivants au fond de la rivière) et les plantes aquatiques. Sauvegarder la ressource et la qualité de l'eau est une priorité du document si l'on veut anticiper les changements climatiques et assurer une bonne qualité d'eau et une quantité suffisante prioritairement pour l'eau potable et les milieux aquatiques. Prévenir les pollutions évitera les surcoûts d'investissements et d'équipements pour les traitements de l'eau. Les efforts vers le bon état doivent se poursuivre et s'intensifier dans ce nouveau programme.

Un effort collectif de 600 millions d'euros par an dans les domaines suivants :

Connaissance 2 %
Industrie 3 %
Quantité d'eau 5 %

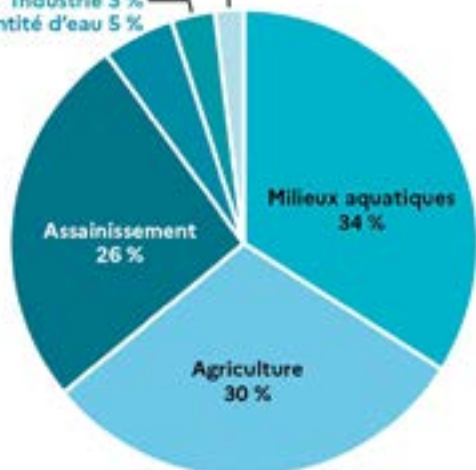


Illustration - agence de l'eau Loire-Bretagne

10 750 actions/travaux à réaliser entre 2022 et 2027 pour 3,6 milliards d'euros !

Concrètement, **protéger l'eau a un coût**, la construction de stations d'épuration, la restauration écologique des rivières ou encore la réduction des pollutions diffuses (engrais, pesticides) répondent aux objectifs fixés. Pour financer ces actions : le prix de l'eau (équipements d'épuration et d'alimentation en eau potable), les investissements privés (industriels, agricoles), l'impôt local (restauration des cours d'eau, inondations, etc.), les aides européennes (mesures agro-environnementales.) ainsi que les aides de l'agence de l'eau.

Contribution financière moyenne de 45 euros par an et par habitant.

Pour exemple, atteindre 100 % des eaux en bon état en 2027 nécessiterait de multiplier par 3 ou 4 cet effort financier.

«Vous aussi, en donnant votre avis
lors de cette consultation, vous
contribuez aux réflexions pour
améliorer le Sdage.»

Jean-Paul DORON
Vice-Président du comité de bassin Loire-Bretagne

La consultation du public a débuté !

Depuis le 1^{er} mars et jusqu'au 1^{er} septembre 2021, une consultation publique est organisée sur les prochains plans d'actions du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations.

Pour que l'eau puisse satisfaire les besoins propres des milieux aquatiques (rivières, plans d'eau, lacs, littoraux, etc.) et l'ensemble des usages ainsi que pour réduire la vulnérabilité des populations face aux inondations, il convient de gérer la ressource en eau de façon durable et équilibrée. Les enjeux évoqués précédemment sont vitaux et vont obliger les territoires à s'adapter aux changements climatiques et réduire la perte annoncée de biodiversité. Afin d'accompagner le Sdage, le PGRI est également en cours d'élaboration. Ils seront adoptés début 2022 et mis en œuvre pour les années 2022 à 2027.

Deux consultations sont donc organisées sur le bassin Loire-Bretagne mais également sur le territoire national. L'objectif est de bien identifier l'ensemble des enjeux et les défis à relever.

Une fois adoptés définitivement, les plans de gestion pour l'eau et les risques d'inondation (Sdage et PGRI) s'appliqueront pendant six ans. Puis, ils seront à nouveau révisés afin d'être actualisés avec les données récentes, les améliorations et d'ajuster les objectifs.

Pour consulter les projets de Sdage et de PGRI et donner votre avis (questionnaire en ligne), rendez-vous sur sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr.



CLIQUEZ CI-CONTRE POUR ACCEDER
A LA CONSULTATION !
N'oubliez pas d'indiquer que
vous venez de notre part !

Votre avis compte ! Participez en ligne à la consultation sur l'eau et les inondations.

Particuliers ou acteurs, vous êtes concernés ! C'est le moment de vous mobiliser pour faire part de votre avis et de vos observations sur les stratégies pour atteindre le bon état des eaux et pour gérer les risques d'inondation pour les six prochaines années dans le bassin Loire-Bretagne. L'association des fédérations de pêche Centre - Val de Loire sera présente chez certains dépositaires afin de consulter les pêcheurs et échanger sur les enjeux et objectifs du Sdage et du PGRI.

A la suite de cette consultation, et après analyse de tous les avis, des modifications ou compléments pourront être apportés, avant d'adopter définitivement les documents stratégiques qui s'appliqueront de 2022 à 2027.



Consultation du public au Décathlon de Châteaudun
mars 2021



Glanispomi : un silure sous haute surveillance

Concrétisation de l'appel à projet du plan Loire

En 2020, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) a monté un projet d'étude intitulé Glanispomi qui a été soumis lors de l'appel à projet du plan Loire, fin 2020, et accepté en début d'année 2021. Ce projet regroupe de multiples d'acteurs dont l'Ufblb et les fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique du 37, 41, 45 et 86. Il faut noter que les FDAAPPMA d'Indre-et-Loire et de la Vienne avec le soutien financier de l'Ufblb et de la Fnpf, vont appuyer techniquement le MNHN, notamment en accompagnement sur les opérations de capture/marquage de poissons (silures et mulets). Cette étude complexe a pour ambition d'apporter des réponses aux interrogations liées aux pressions exercées par le silure glane sur les populations de migrateurs amphihalins du bassin de la Loire.

Newsletter du projet

Vous pouvez suivre l'actualité de ce projet en vous inscrivant sur le lien ci-dessous :

<https://vu.fr/GtSe>

- une lettre d'information générale,
- un bulletin détaillé,
- les rendus finaux.

Vous pouvez également suivre les actus via :
@Glanispomi sur Twitter ou sur Facebook
« Glanispomi Loire ».

Vous pouvez aussi joindre les acteurs de cette étude directement par mail :
glanispomi@mnhn.fr

L'analyse de l'impact direct sera étudiée sur une zone de plus de 40 km de linéaire, comprenant des zones d'habitats fonctionnels diverses et variées avec des zones plus ou moins anthropisées et un point focal sur trois barrages (Descartes, Châtellerault et Saint-Laurent-Nouan). Pour mettre en évidence cette prédation, des marques acoustiques de type « prédation » seront utilisées afin de définir avec précision si et quand la prédation a eu lieu. Plusieurs espèces d'amphihalins seront marquées : lamproies, anguilles et mulets. La seconde partie de l'étude sera dédiée à améliorer les connaissances sur la population de silure glane sur le bassin de la Loire : les déplacements, le métabolisme et le comportement alimentaire.

Pour cela, un suivi télémétrique sera effectué sur des silures. Des mesures de métabolisme seront également effectuées afin d'évaluer la quantité d'énergie consommée par individu et par jour, de définir le régime alimentaire afin d'estimer la contribution des amphihalins au régime alimentaire. Enfin, la troisième partie de l'étude permettra d'estimer l'abondance des populations de silure sur le bassin de la Loire avec différentes méthodes (drone aérien, drone aquatique si possible, plongée) afin d'être le plus précis possible.

Aucun prélèvement légal de silure ou d'amphihalins ne sera mis en place. Tous les individus étudiés seront remis à l'eau dans les meilleures conditions sanitaires et physiologiques possibles.

Les actions ont débuté !

Les déplacements et le comportement des poissons migrateurs et des silures de la Vienne sont suivis depuis début avril grâce au réseau de capteurs installés sur la Vienne et son affluent, la Creuse. Ces capteurs, appelés hydrophones, vont recevoir les signaux émis par les balises portées par les silures et poissons migrateurs étudiés.

Quarante lamproies marines ont également été marquées à l'aide d'émetteurs acoustiques et lâchées à proximité de Nouâtre. Ces individus seront suivis durant leur migration de montaison par le réseau d'hydrophones installé dans la Vienne et la Creuse. Ce suivi permettra l'obtention d'informations : déplacements, reproductions et éventuelles prédations.

Plagepomi Loire, Sèvre niortaise et côtiers vendéens

La révision a débuté

Le groupe d'appui du comité de gestion des poissons migrateurs (Cogepomi) s'est réuni le 18 février pour préparer le prochain plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi) Loire, Sèvre niortaise et côtiers vendéens. Initialement programmé pour la période 2014-2019 avant d'être prolongé de deux années, le Plagepomi couvrira donc la période 2022-2027. N'ayant pas de portée juridique ou de leviers propres, il s'appuie sur la mise en œuvre des dispositions du Sdage pour atteindre certains objectifs. C'est pourquoi, la commission relative aux milieux naturels du comité de bassin Loire-Bretagne s'est récemment exprimée sur le projet de rédaction des chapitres 1 et 3 qui lui ont été soumis. Les demandes portées par les représentants des structures associatives de la pêche de loisir semblent avoir été prises en compte et sont inscrites dans le projet de Plagepomi :

Point de vigilance : « la DREAL souhaite identifier une dizaine de mesures « prioritaires » à maintenir en cas de ressources humaines ou financières contraintes. Les enjeux « biodiversité » risquent une nouvelle fois d'être confrontés aux moyens qui leurs sont dédiés, dans un contexte législatif en net recul sur la restauration de la continuité écologique et l'hydroélectricité, avec toutes les conséquences que cela emporte. »

- **C2P1** : « des arrêts de turbinage sont à programmer pour les ouvrages à usage hydroélectrique non équipés » (Gartempe et Maine en priorité)
- **C2Co2** : « réalisation d'un suivi post ré-aménagement de Poutès »
- **S1P3** « soutenir les effectifs SAT dans la Gartempe concomitamment à l'amélioration effective de la continuité écologique »
- **S3Co8** et **S3Co9** « déplacer des saumons, qui pourraient être piégés à Vichy, vers des zones de reproduction amont favorables »
- **P1P2** « augmenter les mesures de limitation de la pêche » (envisagé à mi-programme pour les aloses)

Par ailleurs, la remontée des données de captures des poissons migrateurs, pour toute espèce et pour toute catégorie de pêcheurs devrait être renforcée :

- **P4P1** « mettre en place une remontée des données de captures des poissons migrateurs pour toutes les catégories de pêcheurs »



Vue aérienne du barrage de Poutès en cours de modification
<https://www.oxygenedrone.com/article-30/travaux-de-dementellement-du-barrage-de-poutes/>

Quand les journaux s'emparent de Poutès !

En ce début d'année, tous les journaux en ont parlé. Situé en Haute-Loire, le complexe hydroélectrique de Monistrol-d'Allier est constitué d'un réseau de trois barrages dont celui de Poutès, équivalent à la consommation de 36 000 personnes. Après 20 ans de conflits et dans le cadre du renouvellement de la concession à Edf, le barrage de Poutès va diminuer son impact sur les frayères et permettra sur quelques semaines, le passage du saumon atlantique. Ce dernier retrouvera les zones refuges du haut Allier où il devra dans un laps de temps bien défini, se reproduire pour assurer la survie de son espèce.



Veille environnementale

Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030, un avis sur la question ?

Le constat de l'état de la biodiversité dans le monde et en France est alarmant. Face à cette situation, l'année 2021 sera déterminante. Dans ce contexte, il importe que la France présente une politique à la hauteur de ces enjeux par le biais de la 3^{ème} stratégie nationale de la biodiversité applicable sur la période 2021-2030.

Les travaux sont engagés sur l'année 2021 avec un objectif clair : « concrétiser l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique ». À ce titre, le comité de bassin Loire-Bretagne, les régions ainsi que d'autres acteurs du bassin, sont sollicités pour contribuer à l'enrichissement de la stratégie nationale par des propositions « proches du terrain ».

3 ateliers ont été organisés autour des milieux humides, des cours d'eau, du littoral et du milieu marin et ont déjà permis d'écrire près de 15 propositions à affiner et consolider pour la stratégie nationale. Parmi ces propositions présentées par le responsable de la commission milieux naturels, monsieur Jean-Paul DORON, il convient de noter :

- améliorer la mobilisation de la séquence « éviter, restaurer, compenser » ;
- assurer une meilleure cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité ;
- articuler les enjeux de restauration de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique ;
- former les élus des collectivités territoriales pour mobiliser efficacement les compétences en matière de biodiversité ;
- concilier les différents usages dans le respect des milieux et de la biodiversité associée ;
- poursuivre la mise en œuvre d'une politique dynamique de réduction des pressions ;
- agir pour la protection des têtes de bassins versants ;

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a récemment adressé cette contribution à l'élaboration de la 3^{ème} SNB portée par le comité de bassin, sous forme d'une délibération complétée par les propositions du comité de bassin et des 13 formulaires nationaux remplis à partir des travaux menés.



ZNT, suites et point de non retour ?

Comme évoqué dans les précédents bulletins, la victoire totale en 2020 devant les tribunaux laissait présager une modification de tous les arrêtés de la région. C'était sans compter sur un irréductible département qui tente encore aujourd'hui d'imposer sa loi face à la protection de la biodiversité. L'Eure-et-Loir fait figure de mauvais élève de la région Centre - Val de Loire. On le sait, ce département très agricole jouit d'un traitement singulier et d'une complaisance à toute épreuve. Ce nouvel arrêté pris en est une nouvelle preuve et la FDAAPMMA d'Eure-et-Loir n'en restera pas là. Un contentieux vient de nouveau d'être engagé afin de faire réagir la justice pour une application de ses décisions. sur le sujet.

« Comment œuvrer au quotidien pour préserver la biodiversité lorsqu'une préfecture n'applique pas les décisions récentes du tribunal administratif ? »

Question posée par Denis LEGRET, Président de la Fédération de Pêche et de Protection des milieux aquatiques d'Eure-et-Loir et membre de l'Agence régionale pour la Biodiversité à Mme la secrétaire d'Etat Bérangère ABBA lors de son passage en région Centre - Val de Loire.

26 - 27 May 2021 EUROPEAN RIVER SYMPOSIUM

EUROPEAN RIVERS AND WETLANDS 2021

The EU Biodiversity Strategy 2030 and the EU Green Deal shaping Europe's Water Management

REGISTER NOW

The symposium will be held virtually.

ERS partner institutions



Construction d'une centrale hydroélectrique à Vichy

Du 15 mars au 14 avril 2021, une enquête publique a été organisée afin de permettre à chacun de prendre connaissance et de s'exprimer sur le projet de construction d'une centrale hydroélectrique à Vichy, sur la rivière Allier, axe à enjeux majeurs pour la préservation du saumon atlantique et de nombreuses espèces migratrices amphihalines.

La rivière Allier est un affluent de la Loire hébergeant une population remarquable de saumons atlantiques reconnue à part entière de par ses caractéristiques génétiques mais aussi migratoires et qui justifie un statut spécifique « vulnérable (VU) » dans la liste rouge des espèces menacées d'extinction de l'UICN. Cette population de l'Allier fait l'objet d'un programme de suivi et de préservation emblématique, inscrit notamment dans le PLAGEPOMI. C'est un enjeu national pour la biodiversité. Un des axes majeurs de la gestion de cette population est la préservation et la non dégradation de la situation existante.

L'ouvrage de Vichy sur lequel est prévu ce projet de centrale hydroélectrique est un obstacle majeur à la migration. Cet ouvrage n'est certes pas dans la liste des ouvrages prioritaires du Plagepomi et du projet de Sdage Loire-Bretagne mais est recensé dans le plan d'action pour une mise en œuvre apaisée de la continuité écologique. Dans une situation où les pressions exercées sur la population de saumons

atlantiques de l'Allier et ses habitats ne suivent toujours pas une tendance à la diminution, est-il opportun de présenter un projet visant à ajouter un nouvel usage avec de nouveaux risques associés ?

Des améliorations de l'ouvrage actuel sont nécessaires mais ne peuvent être conditionnées au projet d'installation d'une centrale hydroélectrique. La mise en place d'un plan de grille adapté dans son inclinaison ainsi que des périodes de transparence de l'ouvrage calées sur les flux de migrations ne sont pas des propositions nouvelles puisqu'il s'agit en l'occurrence des solutions privilégiées pour le maintien et l'aménagement du barrage de Poutès. Les interrogations sont nombreuses sur les orientations stratégiques et politiques, vis-à-vis de la ressource en eau et de la biodiversité. Quel signal est envoyé lors de la validation d'un tel projet sur une rivière classée comme axe à enjeux majeurs pour la continuité écologique ?

Outre les risques environnementaux majeurs identifiés en matière de biodiversité aquatique, il n'est pas certain que le contribuable apprécie la plaisanterie. Pour finir, on ne peut que regretter l'absence d'avis de l'autorité environnementale pour un tel projet aux enjeux majeurs.

Retrouvez l'avis complet sur : https://drive.google.com/file/d/1l_kR115rDi4by4yz9olsR_C7E5mCZwbG/view



Dam Removal Europe et la World Fish Migration Foundation proposent des solutions de financements participatifs et de mécénat qui peuvent venir compléter les plans de financement de vos projets.

Pour plus d'information, consultez le site

<https://crowdfunding.wnf.nl/?locale=fr>
ou contactez Iwan Hoving : iwan@fishmigration.org.

Dam Removal Europe se propose également de recenser les opérations d'effacement d'obstacles en 2020 et 2021, vous êtes invités à faire connaître vos actions sur cette page :

<https://damremoval.eu/i-have-removed-a-dam/>



@M. Mestas FDPMA63



@M. Hortolan

Cela fait un peu plus d'un an maintenant que l'actualité se fait majoritairement écho de la crise sanitaire que l'humanité traverse et si la recherche d'indicateurs sur la propagation de l'épidémie de Covid19 se fait jusque dans l'eau, les poissons restent épargnés par ce virus. Cependant d'autres maladies touchent les poissons reflétant l'état global de l'écosystème et font de l'état sanitaire des poissons un indicateur de plus en plus regardé lors des évaluations et suivis de populations.

La saprolégnirose, un exemple typique qui se rapproche dangereusement !

Cette maladie est une mycose provoquée par un champignon, généralement du genre *Saprolegnia* (champignons saprophytes), c'est-à-dire qui se nourrissent d'éléments organiques en décomposition. Sous certaines conditions, ces champignons peuvent infester et se développer sur des poissons vivants. Dans ce cas, l'infection se traduit par le développement de mycoses ayant l'apparence de formations cotonneuses de couleur blanche (voir photos ci-dessus) qui vont rapidement s'étendre et être recouvertes de fines particules sédimentaires lui donnant une couleur différente. Si le champignon se développe rapidement en surface, il finit également par envahir des organes profonds tels que des vaisseaux sanguins qu'il détruit, provoquant des hémorragies pouvant mener à la mort des poissons. Heureusement, les poissons possèdent des défenses naturelles contre l'infection. En revanche, différents facteurs et pressions vont diminuer ces défenses naturelles : plaies et lésions, affaiblissement du système immunitaire (stress, pollution, température, alimentation, âge, etc.). Il est par exemple démontré qu'une acidification de l'eau accroît le risque de saprolégnirose chez la truite (PEDUZZI, R., F. KAPPELI & G. TURIAN (1991). Répercussions de l'acidification de l'eau sur l'insurgence de la saprolegniose chez le poisson. - *Sydowia* 43:135-147).

Une autre hypothèse, sur le rôle de l'ammoniaque des lisiers est avancée (PRUNEAU, D. 2016). L'ammoniaque des lisiers, suspect numéro 1 dans l'enquête sur l'assassin des rivières Doubs, Loue, Bienne, Cusancin et Dessoubre. ANPER) et bien qu'aucune étude n'ait été menée pour étayer cette hypothèse, l'évaluation de l'état de santé des rivières karstiques de Franche-Comté en relation avec les pressions anthropiques sur leurs bassins versants menée par Chrono-environnement, identifie clairement les excès d'azote dans les milieux aquatiques et l'accroissement des teneurs en bicarbonates ; conséquence de l'intensification des pratiques agricoles ; comme facteur principal des dysfonctionnements écologiques observés et responsables de l'effondrement du potentiel piscicole et en particulier salmonicole (de 50 à 80 % selon les secteurs). Bien qu'il existe plusieurs cours d'eau karstiques sur le bassin et que les pressions anthropiques soient importantes ; à ce jour, le bassin Loire-Bretagne semble épargné par la saprolégnirose. Quelques cas isolés ont été observés ces dernières années, sans soulever d'inquiétudes chez les fédérations de pêche. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'il n'est pas aisé d'observer des maladies dans les populations piscicoles à moins que celles-ci ne provoquent des mortalités massives dans un pas de temps très court.

Maladie du sommeil de la carpe (KSD)

De nouveaux cas de Koï sleepy disease (KSD) ou maladie du sommeil de la carpe ont été identifiés au printemps, sur le Blavet (56). Suite à l'observation de mortalité de carpes et de poissons en détresse, des analyses ont été menées et le Carpe edema virus (CEV) a été identifié comme responsable de la maladie. La présence de ce virus oblige les gestionnaires à prendre des mesures réglementaires afin de limiter la prolifération à d'autres masses d'eau. Sur demande des structures associatives de la pêche de loisir, le Préfet a pris un arrêté prévoyant, à titre conservatoire, durant toute l'année 2021 : l'interdiction temporaire de la pêche de la carpe sur le Blavet en aval de l'écluse de Minazen et le transport vivant de poissons issus de ce secteur vers d'autres secteurs. Il est également demandé aux pêcheurs de désinfecter la totalité de leur matériel après une partie de pêche sur le secteur touché. Etant donné que les services vétérinaires ont informé la FDAAPPMA 56 d'une augmentation alarmante des cas de KSD à l'échelle nationale, cette dernière souhaite faire suspendre tout empoissonnement et transport de carpe sur le département. Plus d'information sur : <http://morbihan.federationpeche.fr/actualite/1970/372-maladie-du-sommeil-blavet.htm>

Veille réglementaire

Articles scientifiques

Gaétan Pottier, Marie Nevoux, Frédéric Marchand

Electrofishing eel, salmon and trout: impact of waveform and frequency on capture-per-unit-effort and spinal damage

Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst. (421) 42 (2020)

<https://doi.org/10.1051/kmae/2020034>

Raphaël Lagarde, Jason Peyre, Elsa Amilhat, Manon Mercader, François Prellwitz, Gaël Simon, Elisabeth Faliex

In situ evaluation of European eel counts and length estimates accuracy from an acoustic camera (ARIS)

Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst. (421) 44 (2020)

<https://doi.org/10.1051/kmae/2020037>

Temporary turbine and reservoir level management to improve downstream migration of juvenile salmon through a hydropower complex

Stéphane Tétard, Romain Roy, Nils Teichert, Jocelyn Rancon, Dominique Courret

Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst. (422) 4 (2021)

<https://doi.org/10.1051/kmae/2021004>

Quand les rivières reprennent leur cours - Notes sur l'effacement de barrages et de seuils, sur la Sélune et ailleurs

Laurent Basilico, Jean Marc Roussel, Josée Peress, Corinne Ronot, Stéphane Fraisse

Office français de la biodiversité – OFB février 2021, 76p

<https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-rencontres-synthese/quand-rivieres-reprennent-leur-cours-notes-leffacement-barrages-seuils>

Édité par le service des données et études statistiques (SDES) en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB)

Eau et milieux aquatiques - Les chiffres clés - Édition 2020

Ministère de la Transition écologique, décembre 2020, 128p

<https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948132c26eea45d>



À l'occasion du 50^e anniversaire de la création du ministère, Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique, a lancé la plateforme rétrospective sur 50 ans de politiques publiques pour l'écologie.

<https://vu.fr/1lj8>

Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)

49 route d'Olivet, 45100 ORLÉANS

Association des Fédérations de Pêche Centre - Val-de-Loire (AFPCVL)

11 rue Robert Nau - Vallée Maillard - 41000 Blois

Au fil de l'eau

Actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne

Directeurs de la publication : Jean-Paul Doron, Serge Savineaux

Conception et réalisation : Julien Prosper, Samuel Chaplais

Crédits photographiques : M. Mestas FDPPMA63, M. Hortolan FDPPMA16, M. Prosper AFPCVL

Avec le soutien financier de

